

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

-----  
Secrétariat ouvert  
du lundi au vendredi  
de 8h à 12h

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-76-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Vu la demande de FONDOUEST, représentée par Madame Louise BAREIX, 727 Rue du Pont de Cé, 50290 LONGUEVILLE pour une étude géotechnique dans le cadre du projet de réaménagement de l'espace terrestre du port Quai Henri Chardon 50760 BARFLEUR,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement Quai Henri Chardon,

### ARRÊTE :

**Article 1 :** En raison des travaux sus-énoncés, le stationnement sera interdit du mardi 12 novembre 2024 au samedi 16 novembre 2024 :

- Sur 3 places de parking devant le n°4 Quai Henri Chardon
- Sur 3 places de parking devant le n° 15 Quai Henri Chardon
- Sur 10 mètres le long de la route devant le restaurant Le Comptoir de la Presqu'île (barriérage et rubalise)
- Sur 4 places de parking devant les n°21 et 22 Quai Henri Chardon
- Sur 15 mètres le long de la route devant le n° 44 Quai Henri Chardon (barriérage et rubalise)

**Article 2 :** La signalisation sera effectuée par les agents communaux.

**Article 3 :** Le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 23 octobre 2024

Le Maire  
Christiane TINCELIN



Mairie de Barfleur – 66 Rue Saint Thomas Becket – 50760 BARFLEUR

Tel : 02.33.23.43.00

Fax : 02.33.23.43.09

Mail : [secretariat@mairiedebarfleur.fr](mailto:secretariat@mairiedebarfleur.fr)